



La
**Société
Ornithologique**
du
Limousin

ou **S.O.L.**

REGLEMENT DE LA BOURSE 2024 AIXE SUR VIENNE

La société ornithologique du Limousin organise une bourse d'oiseaux de cages et de volières,

Dimanche 7 avril 2024 de 9h à 17h, salle Yves Montand à AIXE sur Vienne

Celle-ci est ouverte à tous les éleveurs sans distinction de club ou fédération.

Article 1 :

Cette bourse est soumise aux engagements pris par l'UOF dans la chartre des manifestations régit par l'UOF. Aucun oiseau protégé par la convention de 1902 ainsi que par les lois et décrets en vigueur ne pourra être exposé. Les oiseaux soumis à l'IFAP devront être accompagnés des documents réglementaires (attestation de marquage et certificat de traçabilité).

Article 2 :

Les oiseaux proposés à la vente seront dotés de bagues fermées et seront présentés dans des cages propres de concours adaptées à leur classification UOF. Deux oiseaux par cage sont autorisés. Des volières seront mises à disposition par la société organisatrice pour les psittacidés. Si vous le souhaitez, des cages concours pourront vous être loués (1 euros / cage) pendant la bourse.

La vente, les graines ou autre nourriture et boîtes carton de transport ainsi que si nécessaire le bon de cession seront fournies par les éleveurs participant. Les étiquettes sur les cages devront comporter le nom de l'éleveur, le prix, l'identification des oiseaux.

Les exposants devront accepter sans réserve les emplacements qui leurs seront attribués.

Seront acceptés les millésimes suivant :

- canaris de couleur et posture et becs droits : millésimes **2021 à 2023**,
- Perruches ondulées, Inséparables, petites et moyennes perruches : millésimes **2019 à 2023**
- Grandes perruches et perroquets : **2018 à 2023**.

Article 3 :

Les oiseaux seront transportés, installés, vendus et retirés par leurs éleveurs.

Article 4 :

La feuille d'engagement, modèle UOF BOURSE (document en pièce jointe), devra être retournée **pour le 30 mars 2024** à l'adresse suivante :

Société Ornithologique du Limousin
Daniel ANCEY
1 impasse des sabotiers
87460 BUJALEUF
sol.day87@gmail.com
05 87 03 31 47 ou 07 87 06 34 62

Droit d'engagement : gratuit et pas de frais sur la vente des oiseaux.

Secrétariat – Société Ornithologique du Limousin – Siret 535 277 057 00019 -
Daniel ANCEY – 1 Impasse des sabotiers – 87460 BUJALEUF
07 87 06 34 62 – sol.day87@gmail.com

Article 4 :

Un certificat vétérinaire émanant de votre DDCSPP sera exigé. Tout oiseau suspect et/ou ne semblant pas en état de vente sera retiré de la bourse après visite du vétérinaire ou décision du club organisateur et ceci pendant la durée de la bourse.

Article 5 :

L'encagement aura lieu **le dimanche 7 avril 2024 de 8h à 9h.**
Le décapage se fera **le dimanche 7 avril 2024 à partir de 17h00.**

Article 7 :

Tout éleveur par son inscription s'engage à respecter ce règlement sans réserve. Toute fraude dûment constatée verra son auteur exclu de la bourse. Les cas non prévus par le règlement seront réglés par les organisateurs.

En aucun cas le club ne pourra être tenu pour responsable des accidents, pertes, vols ou envois qui pourraient survenir.

Buvette et buffet.

Le secrétaire

Daniel ANCEY